



Deux mensualités non honorées

Par hambou, le 13/06/2008 à 10:01

Bonjour

Il y a un an j'ai signé une convention sous seing privé d'apport en compte courant avec une S.A.R.L (agence immobilière) dont je suis actionnaire à 24%

Je perçois un intérêt sous forme d'un acompte mensuel; je n'ai pas perçu la mensualité de février et celle du mois de mai; j'ai envoyé une lettre R.A.R, j'ai reçu l'accusé de réception mercredi et à ce jour je n'ai pas eu de réponse

Que dois-je faire

Ma seconde question [s]/[s]

Je suis convoqué jeudi 19 juin à une assemblée extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- remplacement du gérant
- modification de l'objet social
- modification de la dénomination sociale
- modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales
- solder les comptes entre l'ancienne S.A.R.L et l'actuelle S.A.R.L
- modification corrélative des statuts
- pouvoir en vue des formalités

Que faire si je ne suis pas d'accord lors de cette assemblée

Merci d'avance de vos réponses